



TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la 184^e réunion
du comité permanent du Comité mixte
de la Caisse commune des pensions
du personnel des Nations Unies (CCPPNU)
(New York, 9-13 juillet 2001)**

1. On trouvera ci-après un résumé de l'examen par le comité permanent des points les plus importants de l'ordre du jour.

Gestion des placements

2. La valeur boursière des avoirs de la caisse s'élevait à 21 793 millions de dollars le 31 mars 2001, contre 26 056 millions de dollars l'année précédente, soit un recul de 4 263 millions de dollars ou 16,4 pour cent. Le rendement total des placements, pour la période à l'examen, a été de moins 15 pour cent, ce qui représente, après correction sur la base de l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis, un rendement réel de moins 17,4 pour cent. Ce rendement reste toutefois de 0,7 pour cent supérieur aux indices de référence. La caisse a été affectée par le repli des marchés locaux, de même que par la faiblesse des principales devises par rapport au dollar des Etats-Unis, à savoir l'euro, la livre sterling, le franc suisse et le yen. Globalement, les mouvements négatifs des devises sont la cause d'environ 32 pour cent des pertes de la caisse. En d'autres termes, sur les 16,4 pour cent de baisse, 5,3 pour cent, soit environ 1 364 millions de dollars, sont imputables à l'impact des devises. En quarante et un ans de gestion, la caisse n'a connu que six années de rendements négatifs: 1970, 1974, 1977, 1980, 1982 et 2001.
3. La période comptable qui va de mars à mars coïncide pratiquement avec les deux extrêmes du marché mondial. Avant mars 2001, la caisse avait connu 18 années consécutives de rendements positifs. En outre, elle avait enregistré des rendements à deux chiffres durant quatre années sur cinq avant mars 2000. Le rendement cumulatif obtenu durant ces cinq années est de 98 pour cent, soit 14,6 pour cent par an, ce qui peut être considéré comme un résultat exceptionnellement élevé par rapport au passé. Les moins 15 pour cent de rendement pour l'année terminée le 31 mars 2001 représentent donc, dans une certaine mesure, un retour aux taux de rendements moyens soutenus, que la caisse a obtenus sur une plus longue durée. Le rendement de la caisse sur 41 ans est de 8,6 pour cent, soit un taux de rendement réel annualisé de 4 pour cent après indexation fondée sur l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis (4,5 pour cent).

4. La gestion des investissements de la caisse continue à s'appuyer sur une large diversification (en termes de devises, de classes d'actifs et de zones géographiques), cette méthode étant la plus fiable pour limiter les risques et améliorer les rendements sur le long terme. Bien que les placements en actions aient diminué durant la période considérée en raison de la régression marquée sur l'ensemble des marchés, le Comité des placements est d'avis que la meilleure manière d'assurer la viabilité de la caisse est de privilégier les actions sur les obligations et estime que la politique suivie de longue date consistant à placer 60-75 pour cent des avoirs en actions est à l'avantage de la caisse. C'est cette même politique qui a permis à la caisse de se maintenir en conformité avec les hypothèses actuarielles.

Rapport préliminaire du groupe de travail chargé de réviser les dispositions en matière de prestations de la caisse

5. Le rapport final devrait être présenté au comité mixte en 2002. Cette version préliminaire du groupe de travail a été bien accueillie par le comité permanent. Ce dernier a néanmoins encouragé le groupe à approfondir certains éléments du rapport à la lumière des changements recommandés concernant le système de rémunération et prestations, qui seront examinés par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) au cours des prochains mois.
6. Les représentants des participants ont souligné la nécessité pour la caisse de rétablir des prestations qui avaient fait l'objet de mesures d'économie au cours des années quatre-vingt (notamment l'ajustement au coût de la vie de 1,5 pour cent), afin d'assainir le déficit actuariel de la CCPPNU.
7. Evoquant les changements prévisibles dans la structure de l'emploi au sein des organisations et l'augmentation du nombre des emplois de courte durée, les représentants des gouvernements et ceux des administrations ont insisté sur la nécessité d'améliorer les prestations (par exemple en réduisant de cinq à trois ans la période d'acquisition de droits) afin de favoriser la mobilité des fonctionnaires et de rendre plus attrayant l'emploi dans la fonction publique internationale.
8. Des représentants de l'Assemblée générale ont également évoqué la possibilité d'une transformation plus radicale du système actuel des pensions et souhaité que le groupe de travail approfondisse cette question en tenant compte des changements intervenus en matière de pensions dans certains pays ainsi que dans d'autres organisations internationales (modification du taux respectif des cotisations des organisations et des participants; mise à l'étude du système d'ajustement des pensions, en particulier du système de la double filière; réexamen de l'actuel système de pensions fondé sur les prestations (régime «à prestations définies») par comparaison avec d'autres, fondés sur les cotisations (régime «à cotisations définies»)).

Budget

9. Les propositions révisées du budget pour l'exercice biennal 2001-2003 ont été approuvées. Le budget pour la période 2002-03 a été également adopté, avec quelques modifications. Le comité permanent a décidé d'investir dans le secrétariat de la caisse afin de renforcer son bureau de Genève et d'améliorer les systèmes informatiques pour qu'ils puissent répondre aux besoins à venir de la caisse. Le secrétariat de la caisse continue de travailler avec les départements financiers et administratifs des différentes organisations basées en

Europe, afin de rationaliser et d'améliorer les services de la caisse envers les organisations, les participants et les bénéficiaires. Il s'agit, à long terme, de bâtir un véritable régime commun des pensions, dans le respect de l'autonomie institutionnelle de chaque organisation.

Retraités de l'ex-URSS

10. Le comité permanent a pris note du décret du gouvernement russe visant à améliorer le niveau des pensions des retraités de l'ex-URSS. Néanmoins, les montants mentionnés dans ce décret n'offrant pas une couverture suffisante, le comité a décidé de poursuivre ses efforts pour améliorer la situation de nos collègues et obtenir le rétablissement de leur droit à pension, en rapport avec leurs années de services.
11. En premier lieu, le comité permanent demande au Secrétaire général des Nations Unies et au secrétaire de la caisse d'intensifier leurs efforts, auprès des autorités concernées, afin de trouver des solutions satisfaisantes au problème. D'autre part, il demande au comité mixte d'étudier les mesures d'urgence qui pourraient être appliquées et de les proposer à l'Assemblée générale.

Structure du comité mixte

12. Le comité permanent a discuté de la proposition du secrétaire de porter de 33 à 36 le nombre des sièges au comité mixte, et d'allouer les sièges supplémentaires aux Nations Unies. Cependant, le comité permanent a préféré maintenir le statu quo, mais a accordé deux sièges supplémentaires d'observateur à la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI).
13. Tous ces sujets seront à nouveau discutés lors de la prochaine session du comité mixte, qui se tiendra au siège de la FAO à Rome en juillet 2002.
14. Présenté pour information.

Genève, le 8 octobre 2001.